

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 18. — Cl. 2.

N° 923.550

**Agrafe pour porte-plumes, stylos, porte-mines ou analogues.**

Société dite : LA PLUME D'OR résidant en France (Seine).

**Demandé le 26 janvier 1946, à 10<sup>h</sup> 47<sup>m</sup>, à Paris.**

**Délivré le 17 février 1947. — Publié le 9 juillet 1947.**

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans la fabrication courante les agrafes ou « clips » pour porte-plumes, stylographes, porte-mines ou analogues sont généralement faites d'une pièce en métal suffisamment résistant et souple pour maintenir un appareil ou article quelconque, dans une poche ou autre, par serrage entre l'appareil lui-même et la patte élastique du clip.

Le métal employé pour la fabrication du clip travaille par déformation et dans la plupart des cas, après quelque temps d'emploi, l'élasticité de la patte disparaît et le clip n'assure plus le service qu'on attendait de lui.

La présente invention a pour objet une agrafe qui ne présente pas ces inconvénients. Elle est caractérisée par la combinaison d'une lame d'acier formant ressort fixée sans jeu sur le porte-plume ou analogue avec une gaine montée avec jeu et formant un habillage de la lame-ressort qui peut au surplus affecter toute forme ayant un intérêt décoratif.

Le montage avec jeu de la gaine peut notamment être réalisé au moyen de la combinaison d'un guidage latéral par engagement des joues de la gaine dans une ou des rainures longitudinales du porte-plume et un arrêt dans le sens longitudinal grâce à un pivot constitué par un pointeau, venu à

l'extrémité supérieure de la gaine, et s'engageant dans un trou correspondant pratiqué dans la paroi du porte-plume.

A titre d'exemple et pour faciliter l'intelligence de la présente description, on a représenté au dessin annexé :

Figure 1, la vue en coupe longitudinale axiale d'un porte-plume ou analogue muni d'une agrafe conforme à l'invention;

Figure 2, une vue correspondante de l'agrafe en plan ci-dessous.

Dans cet exemple, l'agrafe se compose de la combinaison d'une lame ressort 1 et d'une gaine 2 montée avec jeu. La lame-ressort 1 est fixée au moyen par exemple des vis 8 et d'une plaquette 3 sur le porte-plume 9. La gaine 2 est faite au moyen d'une feuille métallique convenablement conformée dans laquelle la lame 1 se trouve dissimulée, une fois la mise en place effectuée ainsi qu'il est représenté en traits discontinus à la figure 2. A cet effet, la gaine comporte une partie supérieure ouverte et une partie avant 10 refermée à la manière d'un sabot et ne laissant qu'une fente ou joint 7' trop étroite pour que la lame puisse se dégager.

La gaine comporte des joues latérales 6 s'étendant dans des plans sensiblement perpendiculaires à la surface du porte-plume

et s'engageant dans des rainures correspondantes 7 pratiquées dans l'épaisseur du porte-plume.

5 D'autre part, la gaine est terminée par un ergot ou pointeau 4, se logeant dans un trou 5.

La mise en place s'effectue en fixant d'abord la lame 1 au moyen de la plaquette 3 et des vis 8; après quoi la gaine est mise  
10 en place en engageant la lame par la partie ouverte dans la partie avant 10 formant sabot, et en repoussant la gaine, grâce à l'élasticité de la lame jusqu'à ce que les joues 6 tombent dans les rainures 7 et l'ergot 4  
15 dans le trou 5.

RÉSUMÉ.

Agrafe caractérisée par la combinaison

d'une lame formant ressort, fixée sans jeu, avec une gaine montée avec jeu et formant un habillage de la lame-ressort. 20

Le montage de la gaine peut être réalisé par la combinaison d'un guidage latéral par engagement des joues de la gaine dans une ou des rainures longitudinales du porte-plume, et d'un arrêt dans le sens longitudinal grâce à un pivot constitué par un  
25 pointeau venu à l'extrémité supérieure de la gaine et s'engageant dans un trou correspondant pratiqué dans la paroi du porte-plume. 30

Société dite :

LA PLUME D'OR.

Par procuration :

P. LOYER.

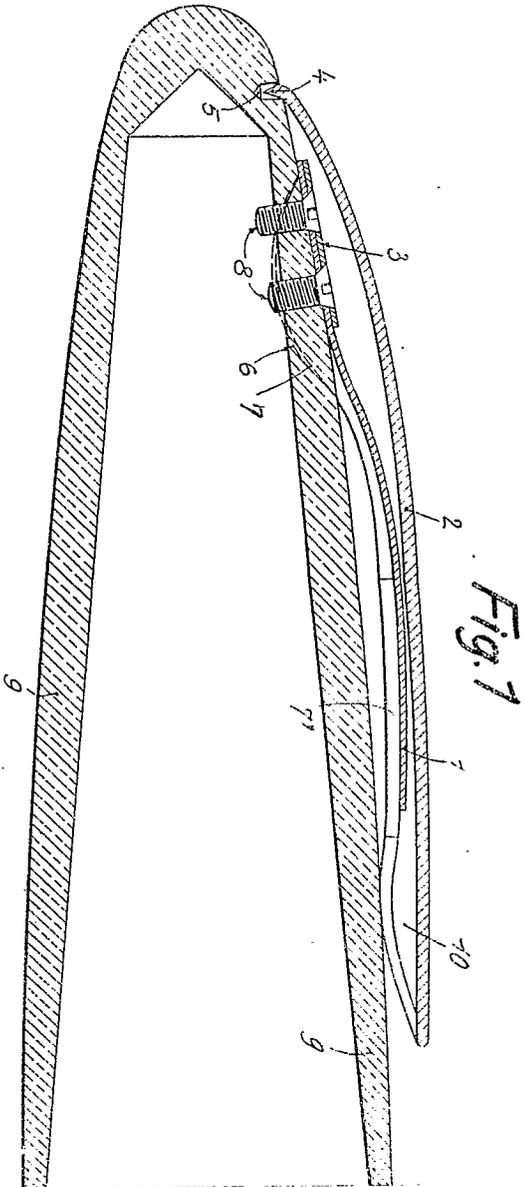


Fig. 1

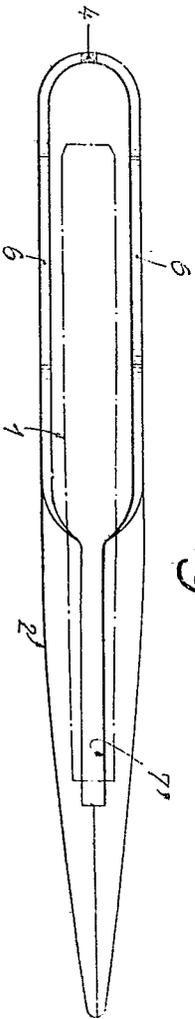


Fig. 2

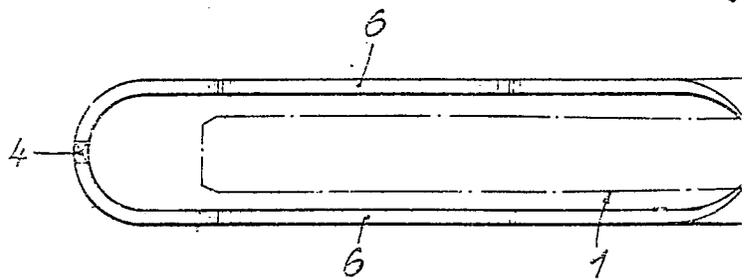
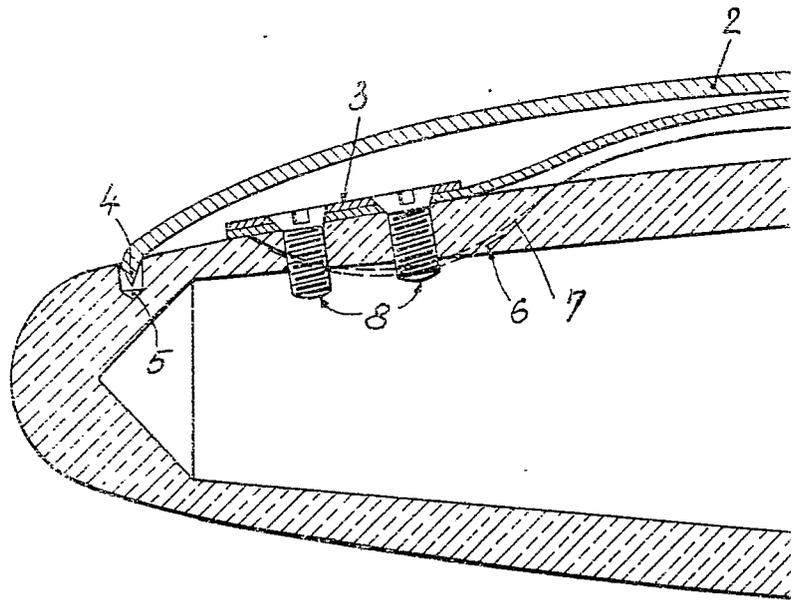


Fig. 1

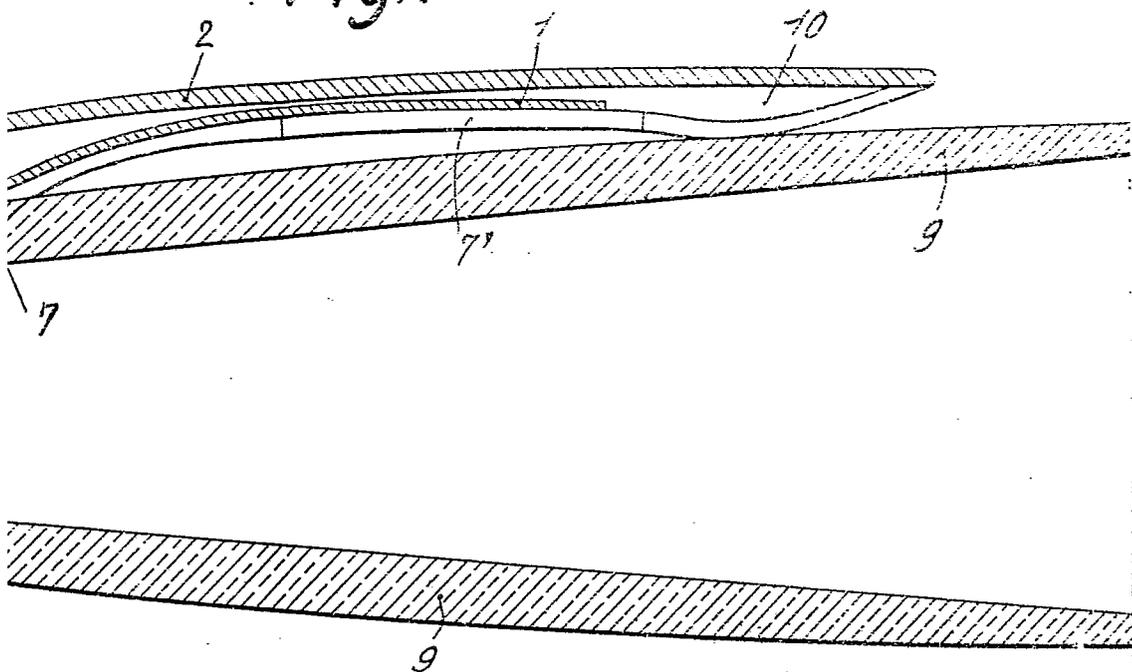


Fig. 2

